

<i>Nom de la politique</i>		
Coupes du monde, classement mondial et autres événements internationaux - 2026		
Procédures de sélection		
Programme d'arc recourbé		
(la « politique »)		
<i>Date d'approbation</i> 24 février 2026	<i>Date d'activation</i> 24 février 2026	<i>Mise à jour :</i>
<i>Cycle d'examen</i> Rédigé par : Gestionnaire de la haute performance de TAC Révisé par : Groupe consultatif technique sur l'arc recourbé, entraîneur(e) national(e) des programmes olympiques Approuvé par : Conseil d'administration de TAC	<i>Référence à</i> <ul style="list-style-type: none"> ● Politiques de Tir à l'arc Canada ● OpenWAREOS ● Annonce de l'ÉN d'arc recourbé 2026 ● Profil de la médaille d'or - Grille d'évaluation ● Calendrier des événements de Tir à l'arc Canada ● Événements enregistrés auprès de lanseo ● Calendrier des événements de World Archery 	

1. But

Le présent document a pour objectif de décrire le processus et les critères qui seront utilisés par Tir à l'arc Canada (TAC) et son équipe de direction technique pour sélectionner les athlètes qui participeront à l'un des événements suivants :

- Coupe du monde de Puebla : 6 au 12 avril 2026, Puebla, Mexique
- Coupe du monde de Shanghai : 5 au 10 mai 2026, Shanghai, Chine
- Coupe du monde d'Antalya : 9 au 14 juin 2026, Antalya, Turquie
- Championnats panaméricains : 21 au 28 juin 2026, Tlaxcala, Mexique
- Coupe du monde de Madrid : 7 au 12 juillet 2026, Madrid, Espagne
- Autres événements de classement mondial, pour lesquelles une nomination par l'ONS est requise.

Tir à l'arc Canada vise à sélectionner et à aligner une équipe d'athlètes à fort potentiel qui démontrent les compétences et/ou qualités techniques, interpersonnelles et de leadership requises pour réussir sur la scène internationale, soit à court terme en tant qu'athlète établi(e) de haute performance, soit en tant qu'athlète de la prochaine génération (Next Gen) ayant le potentiel d'atteindre ce niveau de succès au cours des cinq (5) à huit (8) prochaines années.

Bien que Tir à l'arc Canada ait identifié les événements ci-dessus comme des compétitions prioritaires pour l'équipe nationale 2026, Tir à l'arc Canada se réserve le droit de nommer ou de ne pas nommer une équipe ou un(e) athlète à toute compétition de World Archery ou de World Archery America.

2. Administration

TAC reconnaît l'importance d'une politique de sélection d'équipe claire et de la communication des critères de sélection à tous les athlètes en temps opportun. TAC s'engage à appliquer la présente politique de manière juste et appropriée.

Le document des critères de sélection a été élaboré par la gestionnaire de la haute performance de Tir à l'arc Canada, en collaboration avec l'entraîneur(e) national(e) des programmes olympiques, les groupes consultatifs techniques d'arc recourbé et les représentants des athlètes, avant d'être soumis au conseil d'administration de TAC. Les commentaires reçus avant la publication sont pris en considération, le cas échéant.

TAC peut modifier un document des critères de sélection déjà publié, au besoin, conformément à la section 10.

3. Conditions d'admissibilité

Pour être admissibles à la sélection en vue de représenter le Canada à l'un des événements prioritaires identifiés en 2026, tous les athlètes doivent satisfaire aux critères d'admissibilité suivants :

- Être admissible à représenter le Canada selon les règles d'admissibilité de World Archery (WA), telles qu'elles sont décrites dans le Livre 1, chapitre 2, article 2.4.
- Détenir un passeport canadien valide qui n'expirera pas dans les six (6) mois suivant l'un des événements du calendrier publié par World Archery pour 2026. Le passeport valide doit être présenté à Tir à l'arc Canada au moment de l'acceptation de la sélection.
 - Si l'athlète est résident(e) permanent(e), il (elle) doit être en mesure de fournir et/ou de démontrer les délais et/ou les progrès réalisés pour obtenir un passeport canadien valide.
- Être actuellement inscrit(e) auprès de Tir à l'arc Canada et en règle.
- Suivre la formation en ligne « La sécurité dans le sport » de l'Association canadienne des entraîneurs après la sélection (à suivre tous les trois (3) ans).
- Signer et soumettre un formulaire de consentement conformément aux règles du Programme canadien de sport sécuritaire (2025).
- Signer et soumettre une entente de l'athlète de Tir à l'arc Canada pour l'année de compétition concernée, et se conformer à ses conditions générales.
- Les athlètes doivent remplir toutes les conditions requises par l'équipe pour s'inscrire à l'événement avant la date limite qui leur est communiquée directement au moment de leur sélection.
- Les athlètes doivent respecter tous les protocoles antidopage du COC, de la PASO, de l'AMA, de Sport Intégrité Canada (SIC) et de Tir à l'arc Canada.

4. Pouvoir décisionnel

L'équipe de direction technique, composée de la gestionnaire de la haute performance (GHP), de l'entraîneur(e) national(e) des programmes olympiques et du groupe consultatif technique d'arc recourbé, est responsable de la sélection des athlètes et du personnel pour la participation aux Coupe du monde 2026 et autres événements - Procédures de sélection pour l'arc recourbé

compétitions internationales fermées, conformément à la présente politique et aux critères de sélection publiés propres à l'événement.

Conflit d'intérêts

Toutes les personnes impliquées dans la sélection doivent déclarer tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu avant de participer au processus. Toute personne avec un conflit doit se retirer de toute discussion ou décision liée au processus de sélection. Tir à l'arc Canada documentera toutes les déclarations et les retraits et peut nommer une personne qualifiée en remplacement, le cas échéant pour garantir un processus de sélection juste et sans biais.

Une compétition internationale fermée est une compétition pour laquelle l'organisme national de sport, dans ce cas-ci, Tir à l'arc Canada, est la seule entité autorisée à inscrire des athlètes. Cela comprend l'inscription des athlètes ainsi que l'organisation de l'hébergement et de toute la logistique de transport liée à l'événement.

5. Critères de sélection

La nomination des athlètes à l'un des événements prioritaires identifiés sera effectuée en priorité parmi les athlètes qui ont été sélectionnés à l'équipe nationale d'arc recourbé 2026 (<https://archerycanada.ca/fr/tir-a-larc-canada-devoile-la-composition-de-ses-equipes-nationales-seniors-2026/>).

Si des places sont disponibles et que l'équipe de direction a identifié un événement comme un **événement de développement haute performance** (voir section 5.4 ci-dessous), des athlètes non sélectionnés à l'équipe nationale d'arc recourbé 2026 pourraient être sélectionnés et inscrits à l'événement, à condition qu'ils répondent aux critères propres à l'événement tels que décrits.

En 2026, l'événement prioritaire sera les Championnats panaméricains 2026, qui constituent un événement de qualification pour les Jeux panaméricains 2027. La nomination et la taille finale de l'équipe pour les autres événements identifiés (Coupes du monde 2026) dépendront des niveaux de financement disponibles.

5.1 Coupe du monde de Puebla

5.1.1 Seuls les athlètes sélectionnés pour l'équipe nationale d'arc recourbé 2026 sont admissibles pour la sélection à la Coupe du monde de Puebla.

5.1.2. En fonction des fonds actuellement disponibles, Tir à l'arc Canada nommera jusqu'à un (1) homme et une (1) femme pour participer, avec un financement partiel à complet, à la Coupe du monde de Puebla. Tir à l'arc Canada peut nommer d'autres athlètes, jusqu'à quatre (4) par genre, mais ceux-ci devront financer leur propre participation.

5.1.3 Les athlètes sélectionnés pour la Coupe du monde de Puebla seront choisis à la discrétion de l'entraîneur national des programmes olympiques, en consultation avec le gestionnaire de la haute performance, parmi les athlètes nommés au sein de l'équipe nationale d'arc recourbé 2026, en fonction des critères suivants :

- **Performances antérieures, potentiel de performance et constance** : les athlètes qui ont démontré et continuent de démontrer la capacité à atteindre et/ou dépasser la moyenne du pointage observée aux Coupes du monde 2025. Ces pointages sont :
 - Arc recourbé hommes : 652
 - Arc recourbé femmes : 614
- **Préparation à la compétition** : les athlètes qui démontrent leur préparation mentale, technique et tactique pour rester compétitifs à cet événement. Cela est déterminé par des évaluations continues tout au long de la saison par la direction technique à l'aide d'outils d'évaluation, tels que le profil de médaille d'or (GMP).
 - Veuillez consulter le GMP ici : https://docs.google.com/spreadsheets/d/e/2PACX-1vTaI9rA_VOK11NrcalEQpFwxo_DPrJALiKzMINJLwP5PnctSmSfRLujVtljUTt2V9SUOB97tbyDF1iv/pubhtml

5.2 Coupe du monde de Shanghai et Madrid

5.2.1 Le financement pour les Coupes du monde de Shanghai et de Madrid n'est pas garanti pour le moment. Les athlètes de l'équipe nationale, s'ils atteignent les critères de performance décrits ci-dessous, peuvent se voir offrir la possibilité de participer aux Coupes du monde à leurs frais. Les athlètes de l'équipe nationale 2026 devraient consulter l'entraîneur(e) national(e) des programmes olympiques (EN) et la gestionnaire de la haute performance (GHP) avant de choisir d'autofinancer leur participation, afin de s'assurer que l'événement s'aligne avec leur(s) plan(s) de performance individuel(s).

5.2.2 Si un(e) athlète de l'équipe nationale 2026, après consultation avec l'entraîneur(e) national(e) des programmes olympiques (EN) et la gestionnaire de la haute performance (GHP), choisit d'autofinancer sa participation aux Coupes du monde de Shanghai et/ou de Madrid, Tir à l'arc Canada s'efforcera de garantir la présence de l'entraîneur(e) national(e) à cet événement. Cela ne peut toutefois pas être garanti en raison des niveaux de financement disponibles.

5.2.3 En raison du niveau élevé de compétition lors des Coupes du monde, les athlètes qui ne font pas partie de l'équipe nationale de tir à l'arc classique 2026 ou qui n'ont pas démontré leur capacité à atteindre ou dépasser le « seuil de qualification » lors de ces événements ne pourront pas bénéficier d'un financement autonome pour participer à cet événement.

5.2.4 Les athlètes de l'équipe nationale et les athlètes admissibles, à la discrétion de l'entraîneur national, des programmes olympiques, en consultation avec le HPM et l'athlète, et après consultation de l'athlète et du HPM, seront admissibles à l'autofinancement s'ils répondent aux critères suivants :

- **Performances antérieures, potentiel de performance et constance** : les athlètes qui ont démontré et continuent de démontrer la capacité à atteindre et/ou dépasser la moyenne du pointage observée aux Coupes du monde 2025. Ces pointages sont les suivants :
 - Arc recourbé hommes : 652
 - Arc recourbé femmes : 614
- **Préparation à la compétition** : Les athlètes qui démontrent leur préparation mentale, technique et tactique pour rester compétitifs lors de cette compétition. Cela est déterminé par des évaluations continues tout au long de la saison par la direction technique à l'aide d'outils d'évaluation, tels que le profil de médaille d'or (GMP).

- Veuillez consulter le GMP ici :
https://docs.google.com/spreadsheets/d/e/2PACX-1vTaI9rA_VOK11NrcalEQpFwwo_DPrJALiKzMINJLwP5PnctSmSfRLujVtIjUTt2V9SUOB97tbyDF1iv/pubhtml

5.3 Championnats panaméricains

Pour les Championnats panaméricains 2026, qui constituent un événement de qualification pour les Jeux panaméricains de 2027 à Lima, la sélection des athlètes de l'équipe nationale se déroulera comme suit :

5.3.1 En fonction des fonds actuellement disponibles et des plans stratégiques visant à obtenir des quotas complets pour les Jeux panaméricains de 2027, Tir à l'arc Canada nommera jusqu'à trois (3) hommes et trois (3) femmes en arc recourbé + (1) remplaçant(e) non voyageur(euse) par sexe pour cet événement.

Les athlètes de **l'équipe nationale 2026** seront sélectionnés pour les Championnats panaméricains 2026 selon leurs performances continues, comme démontrées au cours de la saison 2026, dans le cadre d'événements sanctionnés, et à l'issue d'une évaluation au camp d'entraînement de l'équipe nationale, qui se tiendra à Chula Vista du 14 au 22 mai 2026.

- Les événements sanctionnés comprennent, sans s'y limiter, les Coupes du monde 2026, les événements nationaux en plein air, les événements provinciaux en plein air, les compétitions en plein air reconnues par l'USAT et/ou les compétitions locales reconnues. Ces événements **doivent figurer** dans le calendrier des événements de Tir à l'arc Canada (<https://archerycanada.ca/fr/tournois/>) et dans Ianseo (<https://can.service.ianseo.net/General/CompetitionList.php>).
- Si un(e) athlète participe à un événement local organisé par une autre association membre, cet événement n'est admissible que s'il figure dans le calendrier des événements de World Archery (<https://www.worldarchery.sport/events/calendar>).

5.3.2 En consultation avec l'entraîneur national, le GHP est responsable de recommander le nom d'athlètes à un comité de ratification des sélections afin de ratifier la sélection conformément à la politique de sélection de l'équipe nationale.

Pour cette compétition, un comité de ratification des sélections sera mis sur pied et sera composé des personnes suivantes :

Un membre du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada

Deux (2) membres indépendants neutres

La composition finale du comité de ratification des sélections sera communiquée dès qu'elle sera confirmée.

5.3.3 Les athlètes seront sélectionnés pour les Championnats panaméricains selon les critères suivants :

- **Performances antérieures, potentiel de performance et constance (80 %)** : les athlètes qui ont démontré et continuent de démontrer la capacité de terminer 25^e ou mieux dans la ronde de qualification 720 aux Championnats panaméricains, en obtenant les pointages suivants :

Coupe du monde 2026 et autres événements - Procédures de sélection pour l'arc recourbé

- Arc recourbé hommes : 652
- Arc recourbé femmes : 614
- Les pointages admissibles comprendront les pointages de la saison 2025 (à compter du 1^{er} avril 2025) jusqu'au 10 mai 2026.
- La préparation à la performance sera également évaluée pour chaque athlète au camp d'entraînement national de Chula Vista, en mai 2026.
- **Préparation à la compétition (20 %)** : Les athlètes qui démontrent leur préparation mentale, technique et tactique pour rester compétitifs lors de cette compétition. Cela est déterminé par des évaluations continues tout au long de la saison par la direction technique à l'aide d'outils d'évaluation, tels que le profil de médaille d'or (GMP).
 - Veuillez consulter le GMP ici : https://docs.google.com/spreadsheets/d/e/2PACX-1vTaI9rA_VOK11NrcalEQpFwxo_DPrjALiKzMINJLwP5PnctSmSfRLujVtIjUTt2V9SUOB97tbyDF1iv/pubhtml
- Les athlètes seront classés comme suit (voir les exemples de classement au point 5.3.5 ci-dessous)
 - Les trois meilleurs pointages des athlètes qui respectent ou dépassent le pointage minimum, seront exprimés en moyenne, arrondi à l'entier près, avec la valeur du NCA pour ce pointage déterminé et attribué comme points de sélection.
 - Les renseignements sur le Niveau de compétence de l'archer(ère) (NCA) se trouvent ici <https://archerycanada.ca/fr/the-archers-skill-level-asl-model/>
 - Les pointages d'état de préparation des athlètes seront ajoutés aux points de sélection du NC.
 - Les athlètes seront classés sur la base de pointage total du NCA + pointage d'état de préparation
- **Bris d'égalité** : Si les athlètes sont à égalité au classement au moment de la sélection, les égalités seront rompues de la façon suivante :
 - L'athlète qui a obtenu le pointage de niveau AMP le plus élevé et le plus récent sera nommé(e) en premier.
 - Si l'égalité persiste, la direction technique, qui est composée de l'entraîneur national, et du (de la) GHP prendront la décision finale sur la base des sections restantes du Profil de médailles d'or : compétence technique et d'exécution tactique.
- **5.3.2.1** Si des athlètes ont été sélectionnés au sein de l'équipe nationale senior d'arc recourbé 2026 sous un statut de sélection conditionnelle, ils doivent respecter les critères indiqués dans leur lettre de nomination avant d'être admissibles à la sélection pour un événement.

5.3.3 Si les nominations au sein de l'équipe nationale 2026 sont épuisées et que des places demeurent disponibles, des athlètes d'arc recourbé non membres de l'équipe nationale peuvent être sélectionnés pour compléter les nominations, à condition qu'ils répondent aux critères suivants :

- **Performances antérieures, potentiel de performance et constance (80 %)** : les athlètes qui ont démontré et continuent de démontrer la capacité de terminer 25^e ou mieux dans la ronde de qualification 720 aux Championnats panaméricains, en obtenant les pointages suivants au moins trois fois au cours des 12 derniers mois (du 1^{er} juin 2025 au 30 mai 2026) :
 - Arc recourbé hommes : 652
 - Arc recourbé femmes : 614

- **Préparation à la compétition (20 %)** : les athlètes qui démontrent leur préparation mentale, technique et tactique pour rester compétitifs à cet événement. Comme les athlètes n'ont peut-être pas été évalués par rapport au PMO, comme indiqué aux sections 5.3.2 et 5.3.4 ci-dessus, cela sera évalué comme suit :
 - Participation antérieure à des événements « sous pression » : l'athlète a-t-il (elle) participé à des événements avec des niveaux de pression plus élevés, comme les Championnats nationaux, les Coupes du Canada, etc.
 - Entraînement : Existe-t-il des preuves, dans l'histoire, d'un entraînement continu et d'une exposition à des environnements variés (tir dans différents clubs, tir par « mauvais temps »)
 - Constance : l'athlète est-il (elle) capable de démontrer un niveau de performance constant tout au long de son entraînement et des compétitions précédentes?
- Les athlètes seront classés comme suit (voir les exemples de classement au point 5.3.5 ci-dessous)
 - Les trois meilleurs pointages des athlètes qui respectent ou dépassent le pointage minimum, seront exprimés en moyenne, arrondi à l'entier près, avec la valeur du NCA pour ce pointage déterminé et attribué comme points de sélection.
 - Les renseignements sur le Niveau de compétence de l'archer(ère) (NCA) se trouvent ici <https://archerycanada.ca/fr/the-archers-skill-level-asl-model/>
 - Les pointages d'état de préparation des athlètes seront ajoutés aux points de sélection du NC.
 - Les athlètes seront classés sur la base de pointage total du NCA + pointage d'état de préparation
- Bris d'égalité : Si les athlètes sont à égalité au classement au moment de la sélection, les égalités seront rompues de la façon suivante :
 - L'athlète qui a obtenu le pointage de niveau AMP le plus élevé et le plus récent sera nommé(e) en premier.
 - Si l'égalité persiste, la direction technique, qui est composée de l'entraîneur national, et du (de la) GHP prendront la décision finale sur la base des sections restantes du Profil de médailles d'or : compétence technique et d'exécution tactique.

5.3.5 – Points de sélection de l'athlète pour donner un exemple de classement

Vous trouverez ci-dessous un exemple expliquant comment le pointage d'un(e) athlète sera déterminé pour le classement de sélection :

- Pointages de l'athlète : 655, 660, 669
- Moyenne : 661,33, arrondi à : 661
- Valeur AMP pour le pointage moyen de 661 = 100
- Pointage de meilleure performance = $100 \times 0,8 = 80$
- Évaluation de l'état de préparation à la compétition :
 - Pointage – Attaquer le tir : 3
 - Pointage de réponse au défi : 3
 - Pointage du focus 720 : 2
 - Pointage technique : 4

- Pointage total : 12
- Pointage au classement : $12 \times 0,2 = 2,4$

Total de points au classement de l'athlète : $80 + 2,4 = 82,4$

Remarque : Quand un pointage enregistré se retrouve entre deux valeurs au tableau d'AMP, l'AMP décernée sera d'une valeur proportionnelle entre les points entourant de l'AMP. Cela utilise l'interpolation en ligne droite de deux entrées au tableau. Cela garantit que tous les pointages sont traités justement et avec cohérence, sans donner d'avantage aux pointages qui se retrouve exactement sur une valeur à la hausse.

5.4 Événements à inscriptions ouvertes de World Archery - Autres événements de développement haute performance

Les événements suivants sont classés comme événements de classement mondial, mais sont accessibles par inscription ouverte via OpenWAREOS :

- 2026 Grand Prix of the Americas : San Salvador, 15 au 19 avril 2026
- European Grand Prix Spring Arrows : Antalya, Turquie, 20 au 26 avril 2026
- 2026 Gyeong Open : Incheon, Corée, 13 au 18 mai 2026
- 2026 Grand Prix of the America's : Santiago, 19 au 23 mai 2026
- Veronica's Cup : Kamnik, Slovénie, 28 au 31 mai 2026
- 14e Conquest Cup : Istanbul, Turquie, 3 au 7 juin 2026

Les archers peuvent s'inscrire eux-mêmes à ces événements et n'ont pas besoin d'être sélectionnés par Tir à l'arc Canada. Pour être admissibles à participer à ces événements, ils doivent être membres en règle d'Tir à l'arc Canada afin que leur inscription soit confirmée. L'inscription à ces événements ne confère pas le statut de membre de l'équipe nationale.

Les athlètes qui s'inscrivent à un événement à inscription ouverte devront assumer la totalité des frais liés à leur participation et seront responsables de leur propre logistique.

Pour plus d'informations sur chaque événement ou pour vous inscrire, veuillez consulter le site : <https://extranet.worldarchery.sport/wareos/>

5.5 Événements de classement mondial. Nomination par l'ONS requise - Événements de développement haute performance

Si un événement de classement mondial est annoncé, qui n'est pas un événement OpenWAREOS et qui nécessite des nominations par l'ONS, les critères suivants seront appliqués pour la sélection et le soutien de la nomination à l'événement indiqué.

5.5.1 Critères de performance : Afin de s'assurer que les athlètes participant à ces événements ont le niveau requis pour concourir à un événement de classement mondial, ils devront démontrer un niveau de performance constant, en atteignant les critères de pointage et de préparation indiqués ci-dessous :

- 6. Performances antérieures, potentiel de performance** : les athlètes qui ont démontré et continuent de démontrer la capacité de terminer 25^e ou mieux dans le cadre de la ronde de

Coupe du monde 2026 et autres événements - Procédures de sélection pour l'arc recurvé

qualification 720 à un événement de classement mondial, en obtenant les pointages suivants, au moins trois (3) fois au cours des 12 mois précédant la date de début de l'événement (voir les dates limites ci-dessous) :

- a. Arc recourbé hommes : 645
- b. Arc recourbé femmes : 610

7. Préparation à la compétition : les athlètes qui démontrent leur préparation mentale, technique et tactique pour rester compétitifs lors de cet événement. Comme les athlètes n'ont peut-être pas été évalués par rapport au PMO, comme indiqué aux sections 5.3.2 et 5.3.4 ci-dessus, cela sera évalué comme suit :

- a. Participation antérieure à des événements « sous pression » : l'athlète a-t-il (elle) participé à des événements avec des niveaux de pression plus élevés, comme les Championnats nationaux, les rencontres de la Coupe du Canada, etc.
- b. Entraînement : Existe-t-il des preuves, dans l'arc, d'un entraînement continu et d'une exposition à des environnements variés (tir dans différents clubs, tir par « mauvais temps »)
- c. Constance : l'athlète est-il (elle) capable de démontrer un niveau de performance constant tout au long de son entraînement et des compétitions précédentes?

Les athlètes doivent s'attendre à autofinancer entièrement leur participation à ces événements. Au moment de la publication, tous les événements de classement mondial publiés sont considérés comme des événements à inscription ouverte. Si d'autres événements sont proposés, mais que les inscriptions sont fermées, ils seront ajoutés à ce document.

8. Annonces des équipes spécifiques à chaque événement

Les sélections finales des équipes seront annoncées avant les dates limites suivantes pour chaque événement spécifique :

- **Coupe du monde de Puebla** : 9 mars 2026
- **Coupe du monde de Shanghai** : 6 avril 2026
- **Coupe du monde d'Antalya** : 11 mai 2026
- **Championnats panaméricains** : 25 mai 2026
- **Coupe du monde de Madrid** : 8 juin 2026

9. Retrait/exclusion de l'équipe

Une fois sélectionnés, les athlètes devront démontrer leur préparation, leur forme physique et leurs aptitudes continues en rendant compte de leur entraînement continu par les voies établies. Tous les athlètes doivent maintenir une communication active avec l'équipe de direction technique, comme indiqué à l'article 4, concernant leur entraînement et leur préparation, sous peine de voir leur sélection annulée.

Un(e) athlète qui doit être nommé(e) dans une équipe, conformément au présent addendum, par Tir à l'arc Canada, peut être retiré(e) de la liste des candidats pour l'une des raisons suivantes :

- **Retrait volontaire** : Les athlètes doivent soumettre une demande écrite par courriel à la gestionnaire de la haute performance de Tir à l'arc Canada (kcawley@archerycanada.ca).
- **Incapacité à maintenir leur niveau d'entraînement habituel ou à démontrer un entraînement continu conformément à leur Plan d'entraînement convenu.**

- Blessure, maladie ou autres raisons médicales déterminées par le personnel médical désigné, en consultation avec le personnel médical de l'athlète.
- Violation du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS) ou du Code de conduite de Tir à l'arc Canada (<https://archerycanada.ca/fr/a-propos-de/politiques/>).
- Conduite préjudiciable à l'équipe et/ou à l'image de Tir à l'arc Canada ou du programme de l'équipe nationale.
- Non-respect des règles ou des exigences antidopage de toute organisation antidopage ayant autorité sur l'athlète.

En cas de blessure ou de maladie, les personnes ayant le pouvoir décisionnel tiendront compte des recommandations médicales pour prendre une décision finale. Les athlètes blessés ou malades peuvent être soumis à un test de préparation déterminé par la gestionnaire de la haute performance en consultation avec l'entraîneur(e) personnel(le) de l'athlète. Ce test consistera en une performance contrôlée, telle qu'une compétition, un test observé ou un essai. Ces athlètes ne voyageront pas avec l'équipe pour se rendre à l'événement sélectionné tant que cette exigence n'aura pas été satisfaite. S'il est déterminé que l'athlète n'est pas prêt(e) pour la compétition avant le départ pour l'événement, il (elle) sera retiré(e) de la participation à l'événement et un(e) remplaçant(e), le cas échéant, sera désigné(e) à sa place.

Si l'on découvre qu'un(e) athlète n'a pas divulgué une blessure ou une maladie, il (elle) pourrait être invité(e) à rentrer immédiatement chez lui (elle) et pourrait être tenu responsable de toutes pénalités et tout autres frais liés à son retrait de l'événement.

8. Modifications et circonstances imprévues

TAC peut modifier la présente politique de sélection si elle le juge nécessaire pour atteindre son objectif de performance tel qu'énoncé dans le présent document ou pour faciliter le processus de sélection. Cependant, dans la mesure du possible et nonobstant toute circonstance imprévue ou exceptionnelle, ces modifications ne doivent pas altérer les critères de fond d'évaluation des athlètes aux fins de sélection, à moins qu'il ne soit possible d'informer les athlètes concernés suffisamment à l'avance pour leur permettre de se préparer à l'événement de sélection. Toute modification de la présente politique de sélection sera communiquée aux athlètes concernés dans les meilleurs délais par les voies de communication habituelles de TAC.

Les documents relatifs aux critères de sélection et l'admissibilité aux compétitions sont fondés sur les règles et règlements de World Archery, tels qu'ils sont actuellement connus et compris. Si World Archery (WA) apporte des modifications susceptibles d'avoir une incidence sur les critères de sélection et d'admissibilité, Tir à l'arc Canada sera tenu de s'y conformer. Le cas échéant, les règlements de WA seront immédiatement communiqués aux athlètes concernés, et Tir à l'arc Canada examinera et modifiera le présent document afin de se conformer aux nouveaux règlements ou aux nouvelles conditions.

Par ailleurs, des situations peuvent survenir qui, en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues, empêchent la modification ou l'application du présent addenda de sélection. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions de sélection, sera prise par la ou les personnes habilitées, conformément au document relatif aux critères de sélection, en consultation avec la ou les personnes ou comités concernés (le cas échéant) et conformément aux Coupe du monde 2026 et autres événements - Procédures de sélection pour l'arc recourbé

objectifs de performance et à la philosophie et à l'approche de sélection énoncés dans le présent document. Si une décision doit être prise de cette manière, TAC communiquera avec toutes les personnes concernées dans les meilleurs délais.

Si un événement spécifié dans le présent document de sélection est annulé, reporté, reprogrammé ou remplacé, Tir à l'arc Canada mettra à jour les procédures de sélection indiquées dans le présent addenda, le cas échéant, dans les meilleurs délais et communiquera toute modification à toutes les personnes concernées, et publiera l'addenda modifié sur son site Web, avant l'événement reporté, reprogrammé ou de remplacement.

9. Appels

La politique d'appel de Tir à l'arc Canada régira tout appel relatif à la sélection des équipes. Cette politique est disponible sur le site Web de tir à l'arc Canada à l'adresse (<https://archerycanada.ca/fr/a-propos-de/politiques/>).

En cas de litige concernant l'interprétation linguistique entre les versions anglaise et française d'une sélection, la version anglaise prévaudra sur la version française.

10. Financement

Les aides financières spécifiques aux événements ont été décrites dans les critères propres à chaque événement. Les athlètes n'appartenant pas à l'équipe nationale doivent s'attendre à devoir payer une taxe d'événement, couvrant tout ou partie des coûts, pour l'événement auquel ils sont sélectionnés.

Si les athlètes de l'équipe nationale choisissent de participer à un événement identifié comme autofinancé, ils doivent s'attendre à couvrir tous les coûts associés à cet événement.